

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^o,
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne	20 c.
Rédactions, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFITTE et C^o,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
21 Août 1873.

LA POLITIQUE
A L'EXPOSITION DE VIENNE.

La spéculation des juifs n'a jusqu'ici que médiocrement réussi ; les étrangers sont venus en moins grand nombre qu'on ne pensait ; les curieux sont, en général, d'un ordre très-inférieur et le mot de *fiasco* a été souvent prononcé, même à Vienne.

Il y a pourtant un genre de spectacle qui s'est développé selon le programme : des personnages plus ou moins souverains ont défilé et se sont fait voir à grand fracas.

Sous ce rapport, les badauds des deux mondes en ont eu pour leur argent, et leurs plaisirs ne sont point encore terminés.

Le principal est fait cependant, et les journalistes de tous pays ont pu voir de loin des têtes augustes se précipiter les unes au-devant des autres pour se saluer ou s'embrasser ; ils savent à n'en pas douter que nombre de poignées de mains ont été échangées ; ils ont même appris que S. M. la reine de Prusse avait déposé un baiser sur le front du prince impérial en disant : « Bonjour cher, cher Rodolphe ! »

Ces graves nouvelles ont mis leur imagination en campagne, et comme on n'est pas bon reporter quand on n'a pas son petit mot à dire touchant les alliances européennes, les suppositions abondent dans la presse sur la politique de l'exposition.

La matière est d'autant plus féconde que les renseignements sont plus vagues : l'un donne une nouvelle, un autre la dément, un troisième invente de nouveau, et le bon public se casse la tête pour deviner qui a raison.

Ce qu'il admet le moins volontiers, c'est que ces entrevues sans nombre n'aboutissent à rien.

Cette disposition du bon public est exploitée, il est vrai, par les racleurs de nouvelles à sensation, mais elle prend sa source dans une louable modestie.

Les naïfs qui se pressent par milliers autour des gares ou sur le parcours des équipages princiers sont portés à croire que l'Exposition est un prétexte, et que les potentats qui courent ainsi le monde ont nécessairement des motifs sérieux pour se déplacer.

Leur propre insignifiance les empêche de soupçonner qu'ils puissent être eux-mêmes, eux les regardants et les flâneurs, le but principal de ces coûteux voyages.

Et pourtant ils auraient le droit de se rengorger ; car, en réalité, les porteurs de couronne viennent presque tous à ces grandes foires, au même titre que les marchandises et autres curiosités.

Ils ne sont pas *exposants*, mais *exposés*, et si la chancellerie exposante a remué ciel et terre depuis tantôt deux ans pour obtenir que de tels hôtes se déplacent, c'est surtout parce que c'est là un des meilleurs moyens pour attirer les chalandes. « On vous montrera tant de souverains par semaine. »

Après les galeries, c'est ce qu'il y a de mieux, et cela contribue à faire monter le prix des chambres d'hôtel et des appartements meublés.

Je professe un grand respect pour les empereurs, rois, archiducs et autres person-

nages d'un haut rang ; mais, au métier qu'ils font, je sens que ce respect devient peu à peu beaucoup plus théorique que pratique.

Je ne voudrais pas que mon irrévérende observation passât pour une boutade républicaine, car je suis monarchiste de cœur et d'âme, mais... que ceux qui assistent de sang-froid à ces dégradantes mascarades me jettent la première pierre !

Je demeure convaincu, quant à moi, que si Dieu veut sauver la monarchie en Europe, il commencera par débarrasser l'Europe des monarques qui la gouvernent aujourd'hui.

Le pauvre empereur d'Autriche porte la peine du rôle peu glorieux qu'il s'est laissé imposer : il a couru au-devant de ses invités, amis ou ennemis, avec un empressement si exagéré, que l'on ne peut y songer sans souffrir.

Ses allures de l'Exposition n'ont rien d'impérial, et l'on sent, dans cet oubli des traditions de sa race, l'influence funeste de ses ministres radicaux. Il est évident que le comte Andrassy a conseillé cette affectation de mauvais goût, et cela prouve que le révolutionnaire de 1848 a conservé son ancien mépris pour la couronne impériale.

S'il avait eu le moindre souci du rang de son maître, le ministre hongrois n'aurait infligé à François-Joseph ni tant de courbêtes, ni tant d'allées et venues, ni des grimaces qui ne trompent personne.

L'impératrice elle-même n'a pas été ménagée ; on l'a fait aller à la gare pour recevoir Alexandre ! — Ne mentionnons que pour mémoire le toast de l'empereur à son « cher ami » le tzar, qui lui a répondu du haut de sa grandeur. C'était justice, après tout, car, quand on a perdu le respect de soi-même, on n'a plus droit aux égards de ses pareils.

Je ne vous ai pas dit encore un mot de politique, mais ce qui précède indique assez que rien de ce qui s'est passé à Vienne ne mérite ce nom à mes yeux.

Les attitudes humiliées et tremblantes du comte Andrassy et de son empereur s'appellent peut-être de la fine politique en langue magyare, mais c'est une langue peu répandue et qui n'a pas cours partout.

Il faut un parti-pris incroyable pour vouloir découvrir sous des farces semblables une alliance double, triple ou quadruple : le péril de l'Autriche n'a pas diminué ; l'inimitié russe ne s'est pas refroidie ; les appétits prussiens sont aussi féroces que jamais.

Il y a pourtant un fait à noter, parce qu'il achève de peindre l'habile Hongrois qui dirige les affaires extérieures de l'Autriche : tandis que la cour russe, fidèle à ses habitudes de dissimulation, affectait de parler en fort bons termes du maréchal de MacMahon ; à l'heure où, même à Berlin, certains chambellans peu au fait croyaient devoir sourire à M. de Gontaut-Biron, le comte Andrassy a pris un air contraint qui fait infiniment peu d'honneur, soit à sa perspicacité, soit à son intelligence.

M. de Bismark est furieux, et l'on sait pourquoi. Comme il est actif, il a déjà préparé son terrain, et ce qu'on appelle improprement le parti militaire, à la cour de Prusse, dit très-ouvertement que l'on se dispose « à défendre l'Italie si la France l'attaque. »

Cette manière de poser la question est un renseignement qui s'ajoute à ce que je disais dernièrement sur ce sujet, mais il ne nous apprend rien de neuf.

Il n'en est pas de même de la figure déconcertée du comte Andrassy : malgré ce que l'on savait déjà de ses affections révolu-

tionnaires, il était difficile d'imaginer que son aveuglement pût aller à ce point.

L'année dernière, en parlant des liaisons italiennes du ministre hongrois, je disais ici même qu'en dépit de son talent, de son esprit et de certaines vues droites, son attachement pour ses anciens camarades d'exil et ses instincts révolutionnaires le perdraient infailliblement.

Je désignais surtout la question italienne comme un boulet qu'il traîne au pied et qui tôt ou tard deviendra son châtiement. Je ne croyais pas que ma prédiction dût se réaliser si vite.

La personne du comte Andrassy importe peu, car, malgré son pouvoir de l'heure présente, il ne dépendra de lui ni d'arrêter, ni de changer le cours des événements.

A Vienne, comme en d'autres lieux que l'on pourrait nommer, l'action personnelle des individus compte de moins en moins, et, selon une parole que Pie IX a répétée plusieurs fois, il est manifeste que Dieu veut agir tout seul et prouver qu'il n'a pas besoin des hommes pour exercer les œuvres de sa justice.

Néanmoins, on se fait difficilement à l'étrange spectacle que nous offrent les hommes d'Etat européens.

Il y en a un, M. de Bismark, qui sait ce qu'il veut, qui ne s'en cache pas et qui dévoile ses plans les plus menaçants avec une impudence qui ressemble à de la folie.

D'autre part, les avertissements de la Providence se renouvellent sans cesse et gagnent tous les jours en clarté.

Peu à peu la lumière se fait dans un grand nombre d'esprits ; on voit de simples paysans juger la situation avec une lucidité parfaite.

Les hommes des chancelleries demeurent seuls dans l'obscurité. Eux et leurs augustes maîtres semblent frappés de vertige ; ils jouent des parades burlesques pour attirer du monde chez leurs aubergistes et procurer de belles ventes à leurs fournisseurs ; c'est à quoi leur esprit se hausse, et ce noble emploi paraît leur causer une douce satisfaction.

Ce n'a jamais été beaucoup dans les assemblées de princes qu'il fallait chercher de la politique sérieuse ; mais les cabinets à leur tour y deviennent étrangers.

Il est curieux et intéressant de remarquer que le grand Prussien lui-même a l'air d'être complètement de cet avis : le voici reparti pour son Warzin ; il n'a de communications sérieuses et suivies qu'avec ses propres agents, et ceux-ci, de leur côté, ne *politiquent* avec les chancelleries étrangères que par acquit de conscience et pour ne pas trop laisser voir en quoi consiste leur action réelle.

La grande scène du monde se débarrasse ainsi peu à peu des comparses inutiles ou secondaires : en dehors de Pie IX, représentant de Dieu, et de Bismark, premier ministre de Satan, il n'y a plus que de sottes marionnettes, et toute l'habileté consiste à choisir entre ces deux champions. Dieu veuille que ceux qui mènent la France aient assez de foi pour ne pas hésiter un seul instant.

B. D'AGREVAL.

Chronique générale.

M. le préfet de l'Aveyron vient d'adresser aux maires de son département une circulaire dont voici, d'après le *Temps*, le passage

le plus caractéristique, qui nous paraît fort sage :

« Il importe, messieurs, de vous bien pénétrer de cette idée que si les maires sont les élus des populations, ils sont aussi les mandataires du pouvoir central, et que s'il devient toute leur sollicitude aux intérêts de leurs commettants, ils doivent, d'un autre côté, au gouvernement qu'ils représentent un concours sincère et une déférence respectueuse.

» S'il s'en trouvait donc quelques-uns parmi vous qui, perdant de vue ce double caractère et trop préoccupés de la pensée de se ménager les chances d'une élection future, eussent négligé jusqu'à présent de veiller avec assez de soin à l'exécution des lois et en particulier des règlements qui concernent la police rurale, je ne saurais trop les engager à réagir contre ces funestes tendances et à ne s'inspirer que de l'intérêt public et des devoirs que leur impose la magistrature dont ils sont investis. »

**

Il paraît que le gouvernement est résolu à faire connaître, dans un très-court délai, le choix des villes dans lesquelles seront établies les différentes écoles d'artillerie dont la création fait partie de la nouvelle organisation militaire.

Un très-grand nombre de villes sont en concurrence pour obtenir ces établissements dont leurs recettes municipales profiteront largement et qui augmenteront beaucoup leur importance.

En vue d'obtenir ces avantages, ces villes n'ont pas hésité à s'imposer des sacrifices considérables ; elles offrent presque toutes de donner à l'Etat le terrain des polygones et celui des casernes, dont quelques-unes prendraient même la construction à leur charge.

Jusqu'à présent, la seule ville d'Orléans a obtenu l'établissement d'un régiment d'artillerie.

L'incertitude va bientôt cesser pour les autres villes ; l'importance des sacrifices consentis par les conseils municipaux a été prise en considération, mais c'est surtout la position stratégique et la proximité des points de rayonnement des voies ferrées qui a guidé les choix du ministre de la guerre. (Patrie.)

**

Le nouveau directeur général des postes, M. Le Libon, vient d'adresser aux agents de son administration une circulaire dont voici un passage :

« L'administration des postes est, de tous les services de l'Etat, celui que le public entoure de sa plus vive sollicitude. L'importance des intérêts si multiples que nous avons à sauvegarder nous crée des obligations spéciales, et nous devons répondre à la confiance dont nous sommes l'objet de la part de tous, en assurant à tous un service aussi rapide et aussi parfait que possible.

» La discrétion, la ponctualité et la courtoisie doivent être, à la fois, la loi et l'honneur de notre administration. C'est à ce prix seulement que le monopole attribué à la poste se justifie. En un mot, faire bien est notre devoir, faire mieux doit être notre ambition.

» Je désire que les agents de tous grades restent pénétrés de ces principes. »

**

Le 46^e de ligne est le régiment auquel appartenait La Tour-d'Auvergne, et on sait qu'après sa mort, chaque jour, à l'appel de onze heures, le plus vieux sergent s'avancait de deux pas et répondait en saluant : Mort au champ d'honneur.

Le colonel de ce régiment vient de rétablir cette tradition depuis longtemps perdue.

**

Vendredi, à la fête de Chatou, il a été lu aux pompiers de cette commune, réunis pour le tir à la cible, une lettre que M. Alfred Belmontet, lieutenant des pompiers de Saint-Cloud, a adressée à M. Labélonne, député de Seine-et-Oise.

Cette lettre a pour but la recherche et l'étude des moyens propres à assurer aux pompiers une retraite d'ancienneté ou pour blessures reçues dans le service, ainsi qu'une pension à leurs veuves ou orphelins.

On ne peut qu'encourager cette tentative et lui souhaiter le succès.

La récente catastrophe de Rueil donne un caractère d'urgence à la proposition de M. A. Belmontet.

**

Par arrêtés en date du 17 juillet 1873, les sieurs Colomb, instituteur public à Saumans, Pascaly et Ganachaux, instituteurs publics adjoints à Cavailon (Vaucluse), ont été révoqués de leurs fonctions. Voici le texte de l'un de ces arrêtés qui fera connaître l'urgence des deux autres :

Considérant que le sieur Ganachaux, instituteur public adjoint à l'école de Cavailon, a, dans plusieurs circonstances, gravement manqué à ses devoirs ;

Considérant notamment que, dans le cours d'histoire qu'il faisait à l'école communale, il a dicté des phrases comme celles-ci, reproduites d'une façon uniforme sur tous les cahiers des élèves :

« L'Eglise catholique était au seizième siècle ce qu'elle a été, ce qu'elle est encore et ce qu'elle sera toujours, jusqu'à ce qu'on l'ait fait disparaître pour cause de sécurité publique, le refuge de toutes les tyrannies, de tous les crimes et de toutes les infamies... »

« La religion protestante ne fut pas plus libérale que la religion catholique, car elle professa les mêmes dogmes, c'est-à-dire les mêmes absurdités qu'elle... »

« Le pape, veillard idiot, quand il n'est pas corrompu, et qui représente Dieu sur la terre... »

Considérant que celui qui donne de telles leçons à l'enfance est indigne d'exercer l'enseignement ;

Arrêtons :

Art. 1^{er}. Le sieur Ganachaux, instituteur public adjoint à Cavailon, est révoqué de ses fonctions.

Art. 2. M. l'inspecteur d'Académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**

Une dépêche a fait connaître que la publication de la *Gazette vosgienne*, qui s'éditait à Saint-Dié, est interdite. On s'imagine peut-être que ce journal a été frappé pour avoir mal parlé des ministres, ou pour s'être moqué de la fusion, ou pour avoir fait montre d'un républicanisme trop ardent. Non ; la *Gazette vosgienne* s'est efforcée, pendant quinze jours, de représenter l'arrivée des soldats dans les Vosges, après la retraite des Allemands, comme une expédition à l'intérieur dirigée contre des populations inoffensives. Voici quelques extraits caractéristiques de la polémique de cette feuille :

JOURNÉE DU 2 AOUT.

« ... Les cloches sonnent gaiement à toute volée ; la population commence à se répandre dans les rues. Déjà elle s'est portée aux baraquements afin de s'assurer du départ des Allemands. Là, elle a reçu, dit-on, du colonel ce cruel adieu : « Messieurs, peut-être nous regretterez-vous... »

« ... Les cartouchières sont pleines, les trousses garnies, les préparatifs de cette campagne improvisée complets : il s'agit d'affronter 44,000 communaux en ébullition et, bien entendu, d'arrêter les meneurs de la bande, dont la liste et le signalement sont soigneusement donnés. Pas de quartier, c'est le mot d'ordre, et fusillade à outrance.

« ... Ils (les chasseurs) s'avancent entre deux haies de gendarmes, — gendarmes mobiles renforcés dès la veille, gendarmes sé-

dentaires appelés de partout — les acclamations redoublent.

« C'est à grand-peine que cette escorte insolite leur fraye un passage à travers la multitude : « Chargez à la baïonnette, hurle un gendarme balayez avec la crosse, exclame un autre, la crosse n'a jamais fait de mal ! » Aimables serviteurs de l'ordre moral !... »

« ... La troupe n'entre pas en ville, elle remonte le faubourg Saint-Martin, toujours escortée de ses aimables gendarmes, — pourquoi pas les menottes ? — elle arrive aux baraques, où elle est consignée jusqu'au lendemain. »

Voilà comment une feuille, qui se dit républicaine, traite nos soldats et nos officiers, le lendemain du jour où le département des Vosges est évacué, après trois ans d'occupation !

**

La dépêche suivante est datée de Trouville, 19 août, 6 h. 45 soir :

« Le prince Arthur a failli se noyer ce matin en prenant un bain. Il a été sauvé par son aide de camp et un maître baigneur nommé Costé, lequel a reçu une gratification. »

**

A l'heure qu'il est, on peut considérer à juste titre M. Thiers comme le chef actif de la gauche, et c'est lui qui, lors de la rentrée de la Chambre, sera, selon toute probabilité, chargé d'engager la lutte.

A ce propos, quelqu'un qui connaît bien le caractère de l'ex-président de la République disait l'autre jour :

— Heureux M. Thiers ! il va enfin pouvoir se rattraper. Jugez ce qu'il a dû souffrir pendant les deux années qu'il est resté au pouvoir ; « il n'a pas pu un seul instant faire de l'opposition. »

**

La grande préoccupation des radicaux est aujourd'hui de démontrer qu'Henri V remontant sur le trône, il faudrait abandonner toute idée de progrès et en revenir à tous les errements et les rengaines du temps passé.

Un républicain en tournée faisait l'autre jour la leçon à quelques braves paysans, essayant de leur démontrer tout ce qu'ils auraient à souffrir d'une restauration légitimiste. Son discours se terminait par cette phrase, qui donne bien une idée de la bonne foi de certains radicaux :

— Si Henri V revenait, on supprimerait les chemins de fer pour rétablir les diligences !

Le procès du 4 septembre.

Il nous est attesté que le procès du maréchal Bazaine cause maintenant de grandes préoccupations à tous les hommes du 4 septembre, notamment à M. Gambetta. M. Thiers, lui-même, n'est pas sans inquiétude.

Il est certain, en effet, que des documents très-importants ont été ou seront mis à la disposition du maréchal Bazaine, et le maréchal, ainsi que ses défenseurs, sont bien décidés à adopter la tactique défensive-offensive.

Aussi est-il certain que le procès qui doit prochainement s'ouvrir à Compiègne offrira des incidents politiques du plus haut intérêt.

En donnant au duc d'Aumale la présidence de ce procès, le gouvernement a voulu tout prévoir. D'une part, le duc d'Aumale est demeuré étranger aux opérations militaires et aux intrigues politiques qui ont amené la chute de l'Empire, et d'autre part, sa grande position personnelle, sa haute intelligence lui donnent toute l'autorité nécessaire pour dominer les débats auxquels nous allons assister.

Déjà le *Français*, dans un article important, laisse comprendre que la situation de M. Gambetta dans ce procès, ainsi que celle des hommes du 4 septembre, deviendra fort difficile.

M. Gambetta, avec l'audace aventurière que nous lui connaissons, a présenté à la France le maréchal Bazaine comme un traître. Nous n'avons nullement l'intention, quant à présent, d'accuser ou d'absoudre le maréchal. Il est devant la justice de son pays : c'est tout ce que nous avons à demander. Mais le maréchal et ses amis ont le droit

de défense et de représailles. Or, il est aujourd'hui certain qu'ils se préparent à s'en servir et que M. Gambetta sera attaqué sans ménagement.

Des publications considérables, auxquelles le *Français* fait allusion, ont porté une certaine lumière sur les actes de cédicteur de la démagogie française. Actes dont la nature se rapprocherait absolument de ceux du maréchal Bazaine et qui devraient conduire M. Gambetta, en sa qualité de ministre de la guerre, devant la même juridiction.

M. Gambetta et ses amis s'imaginent peut-être que M. Gambetta et tous les employés de son gouvernement relèvent du jury. C'est une complète erreur : ils relèvent des conseils de guerre. Le ministre de la guerre et les employés du ministère de la guerre, qui, en temps de guerre, manquent à leurs devoirs militaires, relèvent des conseils de guerre, et notamment de celui qui sera réuni à Compiègne.

N'est-il pas évident que le droit du maréchal Bazaine est de faire comparaître devant lui ses accusateurs, et que les intérêts de sa défense lui commandent, s'il prend ses accusateurs en défaut, de ne pas les ménager ?

Il n'y aurait donc rien d'extraordinaire à ce que le palais de Compiègne fût prochainement habité par de nouveaux accusés ; car, si les juges du maréchal Bazaine peuvent être sévères à son égard, — ce que nous ignorons absolument, — qui ne comprend qu'ils n'auront aucune espèce d'indulgence pour cet orateur du café Procope converti en ministre de la guerre par la baguette patriotique du 4 septembre ?

Quant aux gens du 4 septembre, l'entrevue de Frohsdorff les a atterrés. Leur désarroi est indescriptible. Plusieurs d'entre eux se préparent à quitter la France. Ils sentent venir une époque implacable pour eux. Le flot de la réaction monte, en effet, sans cesse, et ces récidives de la patrie se demandent s'ils n'auront pas le sort de ceux de la royauté.

Tout indique que l'année 1873 ne se terminera pas sans leur châtement.

Ils comprennent admirablement que, n'ayant devant eux ni élections générales avec le suffrage illimité, ni garde nationale armée, ni ateliers nationaux, ni gouvernement dans Paris, ni Assemblée révolutionnaire, ni armée à leur disposition, ni sympathies en Europe, leur situation est terrible.

Où aller ? que faire ? que dire ? Conspirer ? mais avec qui ? pourquoi ? comment ? où ? Est-ce que les assassins des pompiers de la Villette, mis en liberté au 4 septembre, ne viennent pas d'être arrêtés ?

Les journaux ? mais l'état de siège est là, avec la riposte et le contrôle des conservateurs.

L'insurrection ? mais des armes ? mais des soldats ? Les ouvriers de Paris, en présence de la situation qui leur est faite, sont décidés à une neutralité absolue.

Reste donc la majorité dans l'Assemblée. Mais — M. Turquet le déclare — il y a dans l'Assemblée 400 voix inébranlables.

La justice arrive donc, et le maréchal Bazaine est peut-être chargé à son tour de traîner avec lui, devant elle, ceux qui ont su lui échapper jusqu'à présent, mais dont l'heure approche. — Léopold Amant.

(Province.)

Chronique Locale et de l'Ouest.

Nous apprenons, de source très-certaine, que notre compatriote, M. Beulé, ministre de l'intérieur, répondra à l'invitation que lui a faite la Société des Courses de Saumur et assistera à nos prochaines fêtes.

M. le général de Cisse, ancien ministre de la guerre, commandant le corps d'armée de Tours, viendra également parmi nous pour jouir de nos fêtes militaires.

Voici le discours prononcé lundi, à l'ouverture du Conseil général, par M. le président comte de Civrac :

« Messieurs,

« Plus se renouvellent les témoignages de confiance que vous voulez bien me donner, plus est profonde la reconnaissance qu'ils m'inspirent. Ce sont pour moi des titres précieux dont je garderai le souvenir avec une certaine fierté. Si je l'avoue, cette fierté, si je ne puis me la reprocher, vous ne pouvez pas

davantage me la reprocher, vous, mes chers collègues, car elle a sa raison d'être, et si elle en avait besoin, elle trouverait sa justification dans la valeur de vos suffrages.

« En ouvrant cette session que vos choix m'appellent à l'honneur de présider, je ne me croirais pas l'interprète de vos sentiments, si je ne m'empressais de payer au préfet qui nous a quittés le tribut de regrets que nous a causés son départ.

« Placé à la tête de ce département dans des jours difficiles, M. le baron Le Guay s'est mis courageusement à l'œuvre, et, grâce à ses efforts, les traces de nos désastres se sont promptement effacées.

« C'est à son initiative que nous devons la reprise du projet de nos chemins de fer départementaux, c'est à ses soins dévoués et continus que nous devons bientôt la solution d'une question qui intéresse si vivement nos populations.

« Par une activité remarquable, par un zèle sans bornes, il a su donner à son administration une heureuse et féconde impulsion dont nous aimons à proclamer les bienfaits.

« Par une attitude loyale, aussi ferme que conciliante, accessible à tous, bienveillant pour tous, il avait conquis l'estime de tous, et c'est avec bonheur que nous lui prions les concours le plus affectueux.

« M. Le Guay s'était ainsi créé une position exceptionnelle dans un département qui le compta avec raison au nombre de ses meilleurs administrateurs.

« C'est cette situation même qui devait attirer et qui a attiré sur lui les regards du pouvoir ; mais le gouvernement, en nous l'enlevant, en lui confiant au ministère de l'intérieur des fonctions importantes, nous demandait le sacrifice de nos intérêts particuliers à l'intérêt de l'Etat, savait qu'il nous devait une compensation et il nous l'a donnée par la nomination de celui qu'il a choisi non pas seulement pour lui succéder, mais pour le continuer en quelque sorte par la pratique des mêmes traditions.

« Connus, appréciés et aimés depuis longtemps dans ce département qu'il a administré déjà avec autant de succès que de dévouement en 1871, comme préfet intérimaire, au milieu de circonstances que nous ne pouvons pas oublier, M. Merlet peut compter que nous reporterons sur lui, avec une confiance entière dans l'avenir, les sentiments d'attachement que nous avons voués à son prédécesseur. »

Le 6 septembre prochain, à Saumur, il sera procédé à l'adjudication publique de la fourniture de fourrages, à exécuter par voie d'entreprise pendant l'année 1873-1874, aux chevaux de l'armée stationnés ou de passage dans le département de Maine-et-Loire.

Le public pourra prendre connaissance dans les bureaux de la sous-intendance, à Angers ou à Saumur, des conditions qui régissent la fourniture.

PÈLERINAGE DE CANDÉS.

On lit dans le *Messenger d'Indre-et-Loire* :

Au moyen âge on voyait souvent des grands seigneurs, de vieux guerriers, des pauvres revêtir l'habit de pèlerin, s'en aller à travers le monde chercher soit à Rome, soit au tombeau de quelque grand thaumaturge, le pardon de leurs péchés.

Le pèlerin alors s'en allait seul, son bâton à la main, frappant à la porte des castels quand il s'en trouvait sur son passage. Il passait ainsi bien des jours, exposé aux fatigues de la route, aux intempéries des saisons, à la faim, à la soif, n'ayant parfois d'autre nourriture que le fruit suspendu aux arbres du chemin, pour boisson que l'eau claire d'une fontaine ou l'onde agitée d'un ruisseau.

Les temps sont bien changés !

Aujourd'hui, l'espace n'existe plus, un char de feu entraîne cinq cents personnes, on franchit les rivières en quelques minutes, on prie à la tombe, terme du voyage, et le soir on revient chercher abri et repos au lieu que l'on quittait le matin.

Tel a été le pèlerinage de Candés.

Il ne faudrait pas croire pour cela qu'il ait été sans mérite, ni sans beauté.

Une seule journée de notre siècle résume parfois toutes les impressions du vieux temps. Les fatigues de la route, les ardeurs de la faim et de la soif, la poussière du chemin, les rayons du soleil brûlant, rien ne manquait au pèlerinage de Candés, et au milieu de tout cela une foule pieuse laissant monter

vers le trône de l'Eternel, avec les accents de sa voix, l'expression de son amour pour l'Eglise et pour la patrie.

Au sortir de la gare de Varennes, tous ceux qui ont quelque confiance en leurs forces se rangent en procession et s'en vont en chantant à travers cette plaine fertile qu'arrose la Loire.

Tous les sentiments se succèdent : Invocation à saint Martin dont on va vénérer le lit funèbre, affirmation de sa foi par le chant d'une paraphrase du *Credo*, puis ce cantique que les échos de Paray-le-Monial ont redit : Pitié, mon Dieu..... Les rives de la Loire le répètent.

Alors, semblable à un pilote, le pontife apparaît sur le pont des bateaux qui doivent transporter les pèlerins à travers les eaux azurées du fleuve.

Il est beau ce spectacle ! A nos pieds, l'onde pure et transparente, sur nos têtes le ciel bleu, devant nous sur la rive opposée une croix, des bannières, une foule émue.

Bientôt la voix des pèlerins de Tours se mêle à la voix des pèlerins venus des environs, la vaste et belle église de Candes est trop étroite pour nous contenir tous.

Le pasteur du diocèse s'empresse de remercier cette pieuse assemblée d'avoir si bien répondu à son appel, d'avoir si bien compris cette heure solennelle où les destinées de l'Eglise et de notre pays sont en jeu. Il invoque la haute puissance de saint Martin, appelle sa protection sur tout ce qui nous est cher.

Midi va bientôt sonner quand Monseigneur célèbre le saint sacrifice ; de nombreux pèlerins s'approchent de la table sainte pendant que l'assemblée tout entière chante les louanges du Seigneur, les gloires de saint Martin.

Alors les pèlerins se dispersent pour donner au corps sa nourriture. Les uns demandent hospitalité aux habitants du pays, les autres vont s'asseoir à l'ombre des grands arbres où l'herbe desséchée leur sert à la fois de siège et de table.

A deux heures, l'église de Candes voit de nouveau sa vaste enceinte devenir trop étroite. Après le chant des psaumes, le R. P. Rey, dans un discours plein de feu, redit à grands traits les vaillantes actions du grand Thaumaturge des Gaules ; il nous le montre défendant l'Eglise et la France contre ces loups rapaces qui s'appellent, pour l'Eglise, l'impunité, l'irréligion, le sarcasme ; pour la France, ces nations ennemies qui ont juré de la noier.

Mais c'est à Candes que saint Martin est mort, et c'est sur son lit funèbre que nous venons demander la résurrection et la vie. Il est impossible que Dieu résiste aux prières de son grand serviteur.

Puis un salut solennel est donné par Monseigneur, et la foule s'écoule, regrettant de quitter ces lieux si pleins de charme. C'en est fait, il faut partir, revenir à cette Loire si belle qui va nous porter une seconde fois sur ses eaux.

Au moment de la séparation, une voix crie : Vive les pèlerins de Tours ! vive Pie IX ! vive la France ! Ce cri, mille personnes le répètent.

Au moment de quitter le rivage, un silence profond se fait. L'archevêque de Tours se lève, et, d'une voix émue et puissante, il bénit tous ces enfants de son amour. Les pèlerins répondent à cette bénédiction en chantant au Seigneur leurs cantiques les plus enthousiastes.

Qui donc en voyant de tels spectacles de foi et de piété ne se sentirait ému ? Qui donc oserait désespérer de notre pays ?

Des montagnes des Pyrénées aux rives de la Saône, des bords de la Loire jusqu'à la Salette, tout ce qui respire un sentiment puissant de patriotisme et d'amour pour l'Eglise s'efforce de faire violence au Ciel. Il n'y a qu'un mot qui puisse résumer tout cela : Espérance.

Et les pèlerins de Tours, en rentrant dimanche soir dans leurs demeures, ont dû trouver ce mot inscrit au plus intime de leur âme, de même qu'il semblait planer au-dessus de ce lieu où saint Martin expira.

PHILIPPE DE NORVILLE.

Les courses de Craon auront lieu le dimanche 7 et le lundi 8 septembre.

Un affreux accident vient d'arriver dans la commune d'Irai (Orne). Quatre petits enfants en jouant avec des allumettes dans la cour de leur maison ont mis le feu à un tas de paille placé à l'entrée. Ils n'ont pu fran-

chir la barrière de feu qu'ils avaient formée et ils ont été asphyxiés et brûlés dans un des angles de la cour, qui n'avait qu'une seule issue.

LA RECOLTE.

On lit dans la chronique agricole de l'Economiste français :

« Les correspondances qui nous arrivent de la province sont, sauf de rares exceptions, unanimes dans la constatation d'un déficit sérieux dans la récolte des céréales.

» La moisson des blés, terminée presque partout, permet d'apprécier d'une manière positive le rendement en quantité et en qualité, et les battages en cours d'exécution peuvent servir de base pour l'ensemble de la récolte.

» Le Midi accuse un déficit d'un quart comparativement à une année moyenne.

» L'Est est beaucoup plus mal partagé encore ; sur quelques points le déficit dépasse un tiers.

» L'Ouest varie beaucoup, selon la nature des terres. Dans les contrées à terrains argileux, le déficit est d'un quart ; il est à peine sensible dans les terrains calcaires. Les terres sablonneuses à sous-sol imperméable donnent à peine quatre fois la semence.

» Le Centre est médiocre, principalement la Beauce, où le rendement moyen de l'hectare ne semble pas devoir dépasser 15 hectolitres, quand dans les années ordinaires il est de 21 à 23 hectolitres.

» La Brie est un peu mieux partagée ; mais le Berry, le Bourbonnais et le Nivernais accusent un déficit d'un tiers.

» Le Nord et le Nord-Ouest, dont les récoltes avaient conservé avant la maturité une belle apparence, ont souffert de l'échaudage et n'ont que des blés maigres et d'un poids inférieur en général à 77 kilogrammes à l'hectolitre.

» La récolte n'étant pas encore terminée dans ces contrées, il est difficile de se prononcer sur le rendement moyen de l'hectare. On suppose qu'il variera de 17 à 18 hectolitres, au lieu de 25 à 28 qui est le rendement d'une année moyenne.

» La récolte des seigles, sur laquelle on est fixé, est à peine le quart d'une récolte ordinaire.

» L'orge et l'avoine seront abondantes et de bonne qualité.

» En présence de ces tristes résultats, les cours de tous les grains ont acquis une plus-value sensible. »

PROPRETÉ DES JARDINS. — Si petit et fréquenté que soit un jardin, il faut au moins tous les huit jours en nettoyer péniblement les allées des mauvaises herbes qui y croissent luxurieusement. Voici un moyen de s'en débarrasser pour plusieurs années et de s'exonérer d'un travail rebutant.

Faites bouillir dans une chaudière trois kilogrammes de chaux et un kilogramme et demi de soufre dans 60 litres d'eau ; agitez et laissez ensuite reposer. En ajoutant une partie de cette solution à deux parties et demie d'eau, on en arrose les allées du jardin qui sont ainsi nettoyées pour longtemps par la destruction des herbes.

AVIS.

Les deux jours de courses, dimanche et mardi, il y aura un pont établi sur le Thouet, au bac de Bagnaux, pour entrer dans l'hippodrome.

A partir du 1^{er} septembre, l'Institution Saint-Louis aura un de ses professeurs à la disposition des familles qui désireraient des leçons particulières pour leurs enfants.

Ce cours aura lieu le matin, de 9 heures à 11 heures ; le soir, de 2 heures à 4 heures.

THÉÂTRE.

Abondance de biens ne nuit pas. Au lieu de trois, nous aurons quatre représentations d'opéra. La première, de vain vendredi, sera donnée par une troupe dirigée par M. Vidal, qui, il y a deux ans environ, accompagné d'artistes lyriques, nous a déjà offert plusieurs brillantes soirées avec le concours de M^{me} Géraizer.

Afin d'éviter toute méprise, nous donnons la composition des spectacles de vendredi et de dimanche.

DIRECTION DE M. VIDAL. — OPÉRA.

Vendredi 22 août.

Le SOURD ou l'Auberge pleine. opéra-comique en 3 actes, paroles de MM. Leuven et F. Langlé, musique d'Adam.

Les Noces de Jeannette. opéra-comique en 1 acte, paroles de MM. Michel Carré et Jules Barbier, musique de Victor Massé. M^{lle} DE BARZIA remplira le rôle de Jeannette.

DIRECTION DE M. CHANTILLY. — OPÉRA.

Dimanche 24 août.

DON PASQUALE. opéra-comique en 3 actes et 4 tableaux, traduction de MM. Alphonse Royer et Gustave Vaëz, musique de Donizetti.

Bonsoir voisin. opéra-comique en 1 acte, de MM. Brunswick et Arthur de Beauplan, musique de Ferdinand Poise.

Tribunaux.

Une curieuse affaire vient d'être jugée par la cour d'assises du département du Finistère.

Elle est ainsi rapportée par le *Finistère* :

La nommée Adèle Calvez, femme de Félix Gault, marchand de vin à Guipavas, condamnée à huit jours d'emprisonnement par le tribunal de Brest, pour coups volontaires, a été condamnée à huit jours de la même peine par la cour d'appel de Rennes.

Après avoir obtenu plusieurs sursis, la femme Gault fut invitée par le parquet à se constituer prisonnière, le 5 juin, à la maison d'arrêt de Brest.

Le 4 juin, son mari se rendit à Brest et manifesta le désir de trouver une personne qui consentit, moyennant argent, à subir à la place et sous le nom de sa femme la peine prononcée contre elle.

Il fut mis en relation avec Anne-Yvonne Riou, femme Corroleur, qui s'engagea, avec le consentement de son mari, moyennant une somme de 50 fr., à subir la peine de la femme Gault, en se faisant passer pour elle. Gault lui compta en outre 15 fr. pour prendre une chambre à la prison, et remit 10 fr. à son mari, le tout en sus des 50 fr. promis.

La femme Corroleur, munie de la lettre d'avis du parquet, que Gault eut soin de lui remettre pour justifier de son identité, se présenta le 5 juin à la maison d'arrêt, déclara formellement au gardien qu'elle était la femme Gault, et fut inscrite au registre d'érou sous les noms, prénoms et avec l'état-civil de cette dernière.

La fraude se trouva ainsi consommée et n'aurait sans doute pas été découverte si, le 9 juin, un billet anonyme, glissé dans la main d'un agent de police de service à la halle, ne l'eût révélée. Cet agent avertit sur-le-champ le gardien, qui manda aussitôt la détenue qu'il avait érouée sous le nom de la femme Gault, et apprit d'elle son véritable nom.

La femme Corroleur a avoué sans difficulté la fraude coupable à laquelle elle s'était prêtée, s'excusant sur sa misère et sur l'assurance que lui donnait Gault qu'il n'en pouvait résulter pour elle aucun désagrément.

Gault a confirmé ces déclarations. Il reconnaît en tout point le marché qu'il a conclu avec la femme Corroleur, et qu'il avoue lui avoir proposé. Il s'excuse sur le chagrin que causait à sa femme l'idée d'aller en prison et sur la croyance où il était qu'il ne commettait pas un acte coupable.

La femme Corroleur n'a pas d'antécédents judiciaires ; elle est misérable et mère de 3 enfants.

Les antécédents de Gault ne sont pas irréprochables. Il a été condamné deux fois pour injures et outrages envers des agents de la force publique.

Anne-Yvonne Riou, femme Corroleur, a été acquittée. Le jury ayant admis des circonstances atténuantes en faveur de Félix Gault, il a été condamné à deux ans de prison et 100 fr. d'amende.

Faits divers.

PROMENADE DES ENFANTS DU 20^e ARRONDISSEMENT.

Nous lisons dans la *Liberté* :

Une grande promenade topographique par les enfants des neuf écoles communales, laïques ou congréganistes, du 20^e arrondissement, a eu lieu samedi sous la direction

de M. Lottin, conducteur des ponts et chaussées, professeur de topographie à l'école Turgot et à l'école commerciale de Paris. A six heures du matin, les élèves de chaque école arrivaient au poste qui leur avait été assigné. A six heures et demie, neuf pelotons, précédés d'éclaireurs, partaient pour se rendre aux divers points qui leur avaient été indiqués. Là, ils trouvaient, sous pli cacheté, des ordres leur enjoignant d'aller vers une autre localité, d'où ils devaient se diriger vers l'objectif commun : le fort de Noisy-le-Sec.

Tout s'est passé avec un ordre parfait. Chaque fois que les éclaireurs de deux pelotons ennemis se rencontraient dans leurs marches et contre-marches, il y avait un arrêt complet jusqu'à l'arrivée de forces supérieures. La rencontre de deux ou plusieurs pelotons à cinquante mètres de distance entraînait ces pelotons à un arrêt d'un quart d'heure, etc.

Le premier peloton est arrivé à neuf heures sur le glacis du fort. Les autres suivaient à une distance de cinq minutes environ les uns des autres.

A dix heures, les enfants ont fait un premier déjeuner, puis les jeunes chefs de peloton sont allés chez le colonel du 109^e régiment de ligne, qui avait eu l'obligeance de prêter, pour la circonstance, tambours et musique, afin d'offrir compliments et bouquets à M^{me} la colonelle. Celle-ci, après avoir embrassé ces délégués, leur a envoyé un baril de cassis et de l'eau de seltz, qui ont fait la joie des enfants, par cette chaleur tropicale.

A deux heures, il y a eu, dans une des salles de bal de Romainville, grande collation offerte par l'administration aux trois cents enfants. Il fallait voir tous ces affamés absorber pain, vin, fromage, saucisson, café, etc. Ils ne s'étaient jamais vus à pareille fête.

Après le dîner, grande revue passée par le commandant Vincent et les officiers du 109^e, par les maires du 20^e arrondissement et de Romainville, puis manœuvres gymnastiques et exercices topographiques ; grand concert sur le glacis du fort par la musique du régiment, et enfin distribution des médailles d'argent et de bronze aux premiers pelotons arrivés.

Après un petit discours prononcé par le maire de Romainville et quelques paroles de M. Lottin, le défilé a commencé. Le bataillon, précédé de la musique et des tambours du 109^e régiment, s'est dirigé par l'avenue de Romainville vers la mairie ; c'était une chose fort curieuse de voir tous ces bambins s'efforçant de marcher au pas et y réussissant aux applaudissements des habitants du quartier, qui s'étaient tous mis aux fenêtres ou sur le seuil de leurs portes, d'où ils ne ménageaient pas les marques de leur approbation à leurs jeunes enfants, tout heureux et fiers et se croyant déjà soldats.

A six heures et demie, tout était terminé. Cette petite promenade a été trop intéressante et trop instructive pour que nous ne souhaitions pas de voir l'exemple donné par les écoles du 20^e arrondissement suivi par celles des autres arrondissements, ces fêtes ne pouvant qu'entretenir chez nos jeunes enfants la passion des choses militaires, en leur enlevant le goût de gaminier dans les rues.

A Orléans, un triste événement s'est produit jeudi à la caserne de l'Étape, occupée par le 13^e chasseurs à pied.

Un jeune homme de vingt ans, nommé Kusel, appartenant à une famille alsacienne, s'est suicidé dans sa chambre.

Il s'était engagé et suivait le cours du lycée dans l'intention de se présenter à l'École Saint-Cyr.

Une punition de quinze jours de salle de police lui avait été infligée mercredi, pour infraction à la discipline. Jeudi matin, on le fit participer aux exercices communs. Au retour, vers une heure, il obtint de monter un instant dans sa chambre. Là, il mit une cartouche dans son chassepot, appuya l'arme sur sa poitrine à l'endroit du cœur, et fit partir la détente à l'aide de la baguette du fusil. Il fut tué raide.

La détonation ne fut pas entendue, par suite de cette circonstance que le canon du chassepot était appuyé sur les vêtements. C'est seulement une ou deux heures plus tard qu'on monta dans sa chambre et qu'on le trouva étendu sur les reins, la main sur le fusil. Le corps était déjà entièrement refroidi.

Deux lettres cachetées étaient placées sur un meuble, l'une adressée à sa famille, l'autre à un sergent-major du bataillon, dans laquelle il le pria de régler quelques dettes; il ajoutait qu'il se tuait « par dégoût de la vie. » Cette dernière lettre était datée de la veille.

Ce malheureux jeune homme avait, d'ailleurs, manifesté déjà plusieurs fois l'intention d'en finir avec la vie; mais ses amis avaient cru à un propos en l'air et ne s'en étaient pas autrement occupés.

Le corps a été transporté à l'Hospice; l'inhumation a eu lieu vendredi matin.

Pour les articles non signés: P. GODET.

INSTITUTION DE M^{me} CAVELIER.

A partir de la rentrée prochaine, les cours d'Histoire, de Géographie et de Littérature seront faits par M. Lemarinière, professeur de philosophie et d'histoire au collège de Saumur.

M^{me} Cavelier recevra à ces cours les jeunes personnes de la ville qui voudront les suivre. Ces élèves pourront rester dans le pensionnat depuis dix heures jusqu'à quatre. Une maîtresse spéciale dirigera les devoirs des cours.

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^{ie},

boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

Le Dictionnaire de la langue

française, par E. Littré, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.

L'ouvrage complet formera 440 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873.

Le 28^e fascicule, DES à DEV est en vente.

Voici le sommaire des gravures que l'Univers illustré publie dans son numéro de cette semaine :

Explosion de pétrole à Rueil; une Embuscade carliste en Navarre; Marchands de couteaux et de poignards à Madrid; Garde de nuit à Madrid; une Station de chemin de fer dans l'Estramadure; le prince Léopold de Bavière et l'archiduchesse Giselle d'Autriche; la Galerie du palais du Belvédère, à Vienne; Entrée particulière du palais impérial, à Vienne; la Grande allée du Prater, à Vienne; Salon de 1873: le Jour des Fermages, tableau de M. E. Berne-Bellecour; Revue comique du mois, par Cham (douze gravures); Arbres-bouteilles de l'Australie du Nord. — Rébus, problèmes d'échecs.

Nous devons rappeler l'attention de nos lecteurs sur les primes importantes que l'Univers illustré offre en ce moment au choix de ses abonnés. Jamais un journal n'a présenté au public des primes aussi inté-

ressantes, aussi variées et d'une valeur aussi considérable. C'est grâce à sa situation particulière que l'Univers illustré a pu réaliser une combinaison qui permet aux gens de goût d'enrichir leur bibliothèque des œuvres de l'un des plus illustres écrivains de notre temps: M. Guizot, George Sand, H. de Balzac, Alfred de Vigny, Augustin Thierry. Un numéro contenant les conditions et le détail de ces primes sera envoyé gratuitement et franco à toute personne qui en fera la demande par lettre affranchie à l'administration de l'Univers illustré.

Abonnements, pour Paris et les départements :

Un an : 21 fr.; Six mois : 11 fr.; Trois mois : 6 fr. — Le numéro de 16 pages : 35 c. — Par la poste : 40 c.

Administration : rue Auber, 3, place de l'Opéra.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite :

REVALESCIÈRE

Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson.

— Santé à tous par la douce Revalésière Du Barry, qui guérit, sans médecine, ni purge, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidi-

titutes, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, érythro, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 74,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc.

Certificat N° 69.718.

Ticheville (Orne), 30 mars.

Ayant pris de la Revalésière pendant quelque temps et m'en étant très-bien trouvé, j'en ai donné à plusieurs personnes, à qui cela a parfaitement réussi, particulièrement aux hypochondriques; trois en sont radicalement guéries. Pour les toux gagnées par un refroidissement, cela les arrête à la minute; pour les rétentions d'urine et les maux d'estomac, cela produit le meilleur effet et chasse la mélancolie.

LANGEVIN, curé.

Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalésière qu'on peut manger en tous temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs.

— La Revalésière chocolatée rend l'appétit, la digestion, le sommeil, l'énergie et chassent les personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 57 1/2 tasses, 60 fr., ou environ 10c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bilange, Common, rue St-Jean, GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — DU BARRY ET C^o, 26, place Vendôme, Paris.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 20 AOUT 1873.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance 1 ^{er} juin. 72.	57 80	»	»	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	790	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	272 50	»	»
4 1/2 % Jouiss. mars.	84	»	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	657 50	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	4 2 50	»	»
4 % jouissance 22 septembre.	70	»	»	Crédit Mobilier	370	»	»	Crédit Mobilier esp., j. juill.	400	»	»
5 % Emprunt 1871	»	»	»	Crédit foncier d'Autriche	870	»	»	Société autrichienne, j. janv.	»	»	»
Emprunt 1872	92	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	345	»	»	OBLIGATIONS.			»
— libéré	91 25	»	»	Est, jouissance nov.	512 50	»	»	Orléans	275 75	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	212 50	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	892 50	2 50	»	Paris-Lyon-Méditerranée	272	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	410	»	»	Midi, jouissance juillet.	887 50	»	6 25	Est	276	»	»
— 1865, 4 %	443	»	»	Nord, jouissance juillet.	1007 50	3 75	»	Nord	279 75	»	»
— 1869, 3 % t. payé.	283 75	»	»	Orléans, jouissance octobre.	850	»	»	Ouest	272	»	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	250	»	»	Ouest, jouissance juillet, 65.	335	»	»	Midi	270 50	»	»
Banque de France, j. juillet.	4270	»	»	Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill.	905	»	»	Deux-Charentes	260	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	345	»	»	Compagnie parisienne du Gaz.	700	»	»	Vendée	233 75	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	462 50	»	»	Société Immobilière, j. janv.	15	»	»				
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	372 50	»	»								

GARE DE SAUMUR (Service d'été, 5 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.			
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).			
9 — 02 — — omnibus.			
1 — 33 — — soir,			
4 — 13 — — express.			
7 — 27 — — omnibus.			

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.			
8 — 20 — — omnibus.			
9 — 50 — — express.			
12 — 38 — — soir, omnibus.			
4 — 44 — — —			
10 — 30 — — express-poste.			

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 34 s.

Etudes de M^e CHEDEAU, avoué à Saumur, et de M^e SANZAY, notaire à Brézé.

VENTE SUR LICITATION, PAR ADJUDICATION.

D'UNE MAISON ET DE DEUX MORCEAUX DE TERRE

Dépendant de la communauté des époux Rigault-Davy et situés commune de Saint-Cyr-en-Bourg.

L'adjudication aura lieu le dimanche sept septembre mil huit cent soixante-treize, à une heure après midi, en l'étude et par le ministère de M^e SANZAY, notaire à Brézé.

La vente est poursuivie à la requête de Jeanne Davy, veuve du sieur Etienne Rigault, en son vivant marchand, demeurant à Saint-Cyr-en-Bourg, pour laquelle est constitué M^e Chedeau, avoué, demeurant à Saumur;

En présence du sieur Louis Lambert, cultivateur, demeurant à Méron, subrogé-tuteur de Etienne Rigault et Hélène Rigault, enfants mineurs des époux Rigault-Davy, sus-nommés, et, en cette qualité, agissant pour lesdits mineurs à cause de l'opposition d'intérêts qui existe entre eux et leur tutrice; ledit sieur Lambert ayant constitué M^e Albert, avoué, demeurant à Saumur;

En vertu d'un jugement rendu par le tribunal civil de Saumur, le cinq avril mil huit cent soixante-treize.

DÉSIGNATION DES BIENS.

1^{er} LOT.

Une maison, située à la Judée ou la Varenne, commune de Saint-Cyr-en-Bourg, arrondissement de Saumur, comprenant une chambre basse à cheminée, grenier au-dessus, cour, grange, cave et autres servitudes, et deux ares soixante-treize centiares de jardin dans le tenant; le tout joignant au couchant la route, au nord Têtedoie, au midi M^{lle} de Tigné. Mis à prix à mille francs, ci..... 1,000 fr.

A reporter. 1,000

Report. 1,000

2^e LOT.

Vingt-sept ares cinquante centiares de terre, sis au Gros Buisson, commune de Saint-Cyr-en-Bourg, joignant au levant Lebrun, au midi Marquet et Fontaine, au couchant Fourneau, au nord Latreille.

Mis à prix à six cents francs, ci..... 600

3^e LOT.

Onze ares de bois, en Ville-Pelée, commune de Saint-Cyr-en-Bourg, joignant au levant Nau, au midi Champion, au couchant le chemin et au nord Foucault-Richard.

Mis à prix à quarante francs, ci..... 40

Total des mises à prix : mille six cents quarante francs, ci..... 1,640

Le cahier des charges est déposé en l'étude de M^e SANZAY, notaire à Brézé.

S'adresser, pour avoir des renseignements, au notaire et aux avoués des parties.

Dressé par l'avoué soussigné, le vingt août mil huit cent soixante-treize.

Signé : CHEDEAU.

Enregistré à Saumur, le vingt-un août mil huit cent soixante-treize, folio 76, case 4. Reçu un franc quatre-vingts centimes, décimes compris.

(338) Signé : PALUSTRE.

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE AUX ENCHÈRES.

Le samedi 25 août 1873, à une heure, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri Plé, commissaire-priseur à Saumur, sur la place de la Bilange, à la vente publique aux enchères d'UN CHEVAL, âgé de huit ans, appartenant au gendarme Baudry, de la brigade de Vihiers. On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE RÉGIS-RABOUIN.

Les créanciers de la faillite du sieur Régis Rabouin, marchand, demeurant à Gennes, sont de nouveau prévenus que la vérification des créances de cette faillite aura lieu, en la chambre du conseil du tribunal de Saumur, le vendredi 29 août 1873, à une heure du soir.

Le greffier du Tribunal, CH. PITON.

(357)

Etudes de M^e BAGUENIER DÉSORMEAUX, notaire à Maulévrier, et de M^e ALLARD, notaire à Parthenay.

A VENDRE DE GRÉ A GRÉ, LA BELLE TERRE

DE LA SAULAIE

Commune d'Yzernay (Maine-et-Loire), à six kilomètres de la gare de Maulévrier.

Comprenant :

Une ancienne habitation entourée de douves, étang pièces d'eau, prés, terres labourables et taillis; le tout contenant 301 hectares 21 ares 52 centiares.

Divisée en six fermes, dites: la Petite-Saulaie, la Grande-Saulaie, la Mousserie, la Pinière, la Poissonnière et B-rny.

Beaux arbres. — Chasse. — Pêche.

Pour traiter, s'adresser auxdits M^e BAGUENIER DÉSORMEAUX et ALLARD, notaires.

A VENDRE

D'OCCASION,

UN LANDAU

A essieu patent, avec une belle paire de harnais, bouclerie plaquée argent;

DEUX CHEVAUX de carrosse, de huit à neuf ans, s'attelant parfaitement.

S'adresser chez M. Florisson, carrossier, rue d'Orléans, n° 71.

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE A L'AMIABLE, UNE MAISON

Sise à Saumur, rue Neuve-Beaurepaire, Joignant d'un côté M^{me} veuve Lambert, d'autre côté M. Girard, avocat, occupée autrefois par M. Guénois. Cette maison est nouvellement restaurée. Joli petit jardin sur la rue avec grille, terrasse avec balcon au-dessus de l'entrée.

Conditions avantageuses. S'adresser à M^e LAUMONIER, notaire. (106)

A CEDER

FONDS DE CIRIER.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

D'OCCASION,

DEUX BONS CASIERS, de grandeurs différentes, pouvant convenir à un coiffeur ou à un marchand grainetier.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

D'OCCASION,

BEAUX BILLARDS Avec leurs accessoires.

S'adresser à M. François PERCHER, à Saumur. (195)

L. HUET,

NATURALISTE-EMPAILLEUR,

Rue de Fenet, maison Alleaume,

A SAUMUR,

A l'honneur d'informer MM. les amateurs qu'il se charge d'empanner toutes sortes d'animaux d'après les procédés les plus connus et les meilleurs.

Il construit également des arbres artificiels avec oiseaux, pour l'ornement d'appartements.

Le tout à des conditions très-avantageuses. (202)

M. E.-F. FAVREAU MÉDECIN-VÉTÉRINAIRE,

Préviens le public qu'à partir de ce jour il fixe sa résidence à Saumur, et que, provisoirement, il établit son domicile à l'hôtel du Grand-Tour, chez son frère, M. MERCEAU.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

Maison Centrale de Fontevault.

AVIS

L'Administration de la Maison centrale de Fontevault fait connaître qu'en attendant qu'elle ait concédé, par voie d'adjudication, l'exploitation de ses ateliers de tissage, elle fabriquera, pour la pratique de détail, toutes les toiles et autres tissus qu'on la chargera de confectionner.

Le Directeur de la Maison centrale, OLIVIER.

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

MACHINES A VAPEUR VERTICALES

portatives, fixes et locomotives, de 1 à 20 chevaux Supérieurs par leur construction, elles ont seules obtenu les plus hautes récompenses dans les Expositions et la médaille d'or dans tous les concours. Meilleure machine que tous les autres systèmes; prenant peu de place, pas d'installation; arrivant toutes montées, prêtes à fonctionner; brûlant toute espèce de combustible; conduites et entretenues par le premier venu; s'appliquant par la régularité de leur marche à toutes les industries.

Envoi franco du prospectus détaillé. J. HERMANN-LACHAPPELLE, 144, rue du Faubourg Poissonnière, Paris.

Saumur, imp. de P. GODET.